

Objet :

OUVERTURE ET ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire de la commune de VIRIEU LE GRAND,

- ❖ **VU** le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 153-19 ;
- ❖ **VU** la délibération du 23 mars 2017 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme et énonçant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation ;
- ❖ **VU** les débats au sein du conseil municipal du 5 février 2019 et du 30 juin 2023 sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- ❖ **VU** la délibération 2 mars 2020 arrêtant pour la première fois les études du projet de révision du PLU et bilan de concertation ;
- ❖ **VU** la délibération du 15 avril 2022 reprenant les études de la révision du PLU suite aux avis défavorables de nombreux partenaires publics sur le premier arrêt du projet de révision ;
- ❖ **VU** la délibération du 7 mars 2025 arrêtant le projet de révision du PLU et tirant le bilan de la concertation ;
- ❖ **VU** l'avis tacite de la MRAE du 18 juin 2025 / 2025-ARA-AUPP-1584 ;
- ❖ **VU** les avis reçus des personnes publiques associées (PPA) ;
- ❖ **VU** le PLU actuellement opposable sur la commune ;

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L. 123-1 à L. 123-19, et R. 123-1 à R. 123-33 ;

Vu la décision du TA n°E25000061/69 du 25 juin 2025 de la Présidente du tribunal administratif de Lyon désignant Madame Véronique PACAUD en tant que commissaire enquêtrice titulaire et Monsieur Florent PELLIZZARO en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

ARRETE 2025 - 40

Article 1 :

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune de Virieu-le-Grand pour une durée de 31 jours du **lundi 20 octobre 2025 à 9h30 heures jusqu'au mercredi 19 novembre 2025 à 12 heures.**

La personne responsable du PLU auprès de laquelle les informations peuvent être demandées est le Maire. Le siège de l'enquête est la mairie de Virieu-le-Grand.

Article 2 :

La Présidente du tribunal administratif a désigné Madame Véronique PACAUD en qualité de commissaire enquêtrice titulaire et Monsieur Florent PELLIZZARO en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier à la mairie de Virieu-le-Grand aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Un poste informatique connecté à internet sera également mis à disposition.

Article 3 :

Le dossier d'enquête publique est constitué du projet de révision du PLU (accompagné de son évaluation environnementale et du bilan de la concertation) ainsi que des avis des personnes publiques associées (PPA).

Le dossier est disponible pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie du **lundi 20 octobre 2025 à 9h30 heures jusqu'au mercredi 19 novembre 2025 à 12 heures.**

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, ou les adresser à la commissaire-enquêtrice :

- Par courrier à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice à la mairie de Virieu-le-Grand (1 place Honoré d'Urfé, 01510 VIRIEU LE GRAND) ;
- Sur le registre unique d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par la commissaire enquêtrice, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- Sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/6610> comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement ;
- Par mail à l'adresse : enquete-publique-6610@registre-dematerialise.fr. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Pendant toute la durée de l'enquête, tout ou partie du dossier d'enquête publique peut être consulté et communiqué aux frais de la personne qui en fait la demande.

Article 4 :

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public à la mairie durant les permanences suivantes :

- 1^{ère} permanence : samedi 25 octobre 2025 de 10h00 à 12h00
- 2^{ème} permanence : lundi 3 novembre 2025 de 14h00 à 16h00
- 3^{ème} permanence : vendredi 14 novembre 2025 de 15h00 à 17h00
- 4^{ème} permanence : mercredi 19 novembre 2025 de 10h00 à 12h00

Article 5 :

À la fin du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêtrice. Dans les 8 jours suivant cette clôture, celle-ci rédigera un procès-verbal de synthèse des observations qu'elle transmettra au Maire. Celui-ci dispose alors d'un délai de 15 jours pour établir un mémoire en réponse. Ensuite, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, la commissaire enquêtrice adressera au Maire son rapport et ses conclusions motivées.

Article 6 :

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site de la Préfecture de l'Ain pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/6610>

Article 7 :

Au terme de l'enquête, la révision du PLU, éventuellement amendée, sera approuvée par délibération du Conseil municipal de Virieu-le-Grand.

Article 8 :

Une copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Belley et à Madame la commissaire-enquêtrice.

Fait à VIRIEU LE GRAND,
le 28 août 2025.

Le Maire,

Yvette VALLIN.

